

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-11-15-DGS :

Vœu du Conseil municipal relatif au
prolongement de la ligne 1 du Métro

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **douze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. SEYE	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. LEBLANC
M. DAMIANI	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme GAUTHIER	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. BATTAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ

ABSENT.E

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE)

CONSIDERANT, les mauvaises conditions de transports des usagers des lignes A et E du RER aux heures de pointe, et la saturation des réseaux de bus de l'est parisien,

CONSIDERANT, le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 et notamment l'inscription du prolongement de la ligne 1,

CONSIDERANT, les études conduites par Île-de-France Mobilités et la RATP pour l'élaboration du schéma de principe support du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la relecture en cours de ce dossier par l'ensemble des parties prenantes,

CONSIDERANT, l'évolution des besoins de déplacement et des projets de développement urbain sur le secteur de Val de Fontenay en lien avec les travaux du PEM, du prolongement de Eole, du prolongement du T1 et de l'arrivée de la ligne 15 Est à l'horizon 2030,

CONSIDERANT, la mobilisation des territoires concernés et des associations pour la réalisation de ce prolongement pour certains depuis 1936,

CONSIDERANT, la volonté partagée de conduire l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet,

CONSIDERANT, l'interface entre le projet de prolongement de la ligne 1 avec celui de la ligne 15 Est qui sera réalisé en conception-réalisation par la Société du Grand Paris et dont le dossier de consultation sera transmis aux candidats en décembre 2020,

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE

DE L'APPROBATION du Schéma de Principe du pôle gare de Val de Fontenay par délibération 2020/292 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 8 juillet 2020, permettant d'engager prochainement l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de ce projet ;

Délibération n°2020-11-15-DGS

Vœu du Conseil municipal relatif au prolongement de la ligne 1 du Métro

APPROUVE pleinement le protocole d'association et cession d'usufruit sur le site du Péripôle à Fontenay-sous-Bois par délibération 2020/293 du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 8 juillet 2020, constituant une avancée certaine pour la réalisation du projet de pôle ;

DEMANDE que le Schéma de Principe et Document d'enquête publique du prolongement de la ligne 1 soit approuvé avant la fin de l'année 2020 ;

DEMANDE que l'enquête publique du prolongement de la Ligne 1 soit organisée dès que possible en 2021 et de manière simultanée, sinon coordonnée, avec l'enquête publique relative au pôle gare de Val de Fontenay ;

REAFFIRME la nécessité d'un chantier commun et coordonné, des stations de métro des lignes 1 et 15 Est pour limiter les nuisances pour les riverains et assurer une meilleure cohérence de cet investissement majeur et essentiel pour le développement des territoires de l'Est francilien.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire




Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 17 NOV. 2020
Publication

le 18 NOV. 2020
Notification
le 18 NOV. 2020

Certifié exécutoire
Le Maire,


